

Offre d'emploi : chargé(e) des collections textiles et arts décoratifs

Référence : AVP-GIP 2023026

Contrat proposé : CDI

Lieu d'exercice : site extérieur à 15 minutes de la gare de Firminy (42).

Quotité de travail : 35h du lundi au jeudi

Poste à pourvoir : à partir du 01/01/2024

Rémunération : selon profil

Descriptif de l'employeur

Le groupement d'intérêt public (GIP) « Musées des Tissus et des Arts décoratifs » a été créé le 1^{er} janvier 2019. Il unit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole – Saint-Étienne – Roanne et l'Union inter-entreprises textiles Rhône-Alpes (UNITEX).

Le GIP a pour objet de gérer les collections classées Musée de France (dont est propriétaire la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole – Saint-Étienne – Roanne), ainsi que d'exploiter, développer et diversifier les activités des musées des Tissus et des Arts décoratifs, afin d'en garantir la renaissance et le rayonnement international.

Sous l'autorité de la présidente de l'assemblée générale du GIP (Mme Florence Verney-Carron), la direction exécutive du GIP est assurée par la directrice générale (Mme Aziza Gril-Mariotte).

Le GIP Musées des Tissus et des Arts décoratifs est engagé dans un projet de transformation de grande ampleur en trois volets : rénovation architecturale de l'ensemble du site lyonnais sis 34 rue de la Charité, refonte de son projet scientifique et culturel, et chantiers des collections (arts décoratifs, textiles, bibliothèque et arts graphiques).

Faisant suite au déménagement des œuvres, le GIP Musées des Tissus et des Arts décoratifs initie le chantier des collections textiles en site extérieur.

Le chantier des collections textiles devra permettre de :

- connaître l'état des collections ;
- disposer de données quantitatives : les données matérielles de la collection (nombre d'objets, matériaux, dimensions, techniques) et de volume (conditionnement) dans la base de données (définir champs essentiels) pour l'existence juridique de l'objet (statut administratif, date et mode d'acquisition) et champs complémentaires (provenance, datation, historique) ;
- disposer d'un outil documentaire et scientifique pour la programmation ;
- programmer un plan de traitement conservation-restauration (interventions curatives).

Missions

Participer à l'étude, au classement, à la conservation, à l'entretien, à l'enrichissement des collections textiles et arts décoratifs. Assurer le suivi de la réalisation du chantier et du récolement des collections textiles et arts décoratifs.

Missions principales :

Sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'équipe scientifique et des collections, et dans le cadre des orientations générales fixées par l'assemblée générale du GIP, le/la chargé(e) seconde la responsable de l'équipe scientifique et des collections, notamment dans les activités suivantes :

- assurer le pilotage et le suivi de la réalisation du chantier et du récolement des collections textiles et arts décoratifs (suivi inventaire et programmation) ;
- assurer la mise en place et la réalisation des campagnes de récolement des collections ;
- participer au suivi administratif des collections (acquisitions et dépôts) des deux collections (textiles et arts décoratifs) ;
- participer à la mise en œuvre des plans de conservation préventive et de restaurations des œuvres (participation à la préparation des dossiers, suivis administratifs et techniques) ;
- apporter son soutien scientifique et technique à l'informatisation et à la numérisation des collections (textiles et arts décoratifs) ;
- réaliser des activités scientifiques en lien avec les collections : expositions, recherche, médiation, etc. ;
- participer à l'accueil des chercheurs et des étudiants, et aux demandes de consultation des collections.

Management :

Dans le cadre des missions qui vous sont confiées vous assurerez l'encadrement de l'équipe du chantier des collections : organisation et planification de l'activité, suivi des activités et des collaborateurs.

Compétences

Connaissances

- règles et processus des musées de France (loi musée, inventaire, récolement décennal, fonctionnement des DRAC...);
- outils informatiques liés aux fonctions exercées (logiciels d'inventaire notamment) ;
- connaissances scientifiques dans le domaine des textiles ;
- maîtrise d'au moins une langue étrangère (niveau B2 minimum).

Aptitudes :

- Savoir faire :
 - appliquer les méthodes de conservation ;
 - analyser et synthétiser des informations ;
 - rédiger des contenus scientifiques ;
 - travailler en réseau.
- Savoir être :
 - organisation, précision, méthode et rigueur ;
 - réactivité et anticipation ;
 - esprit d'équipe ;
 - sens des relations humaines et de l'écoute.

Conditions particulières d'exercice

- Poste ouvert aux fonctionnaires, catégorie A Attaché(e) de conservation en détachement auprès du GIP (contrat de droit privé en CDI) et aux contractuels équivalent compétences et expériences
- Rémunération selon expériences
- Exercice des missions dans les réserves externalisées temporaires durant le chantier se trouvant à côté de Firminy dans la Loire, 35h sur 4 jours du lundi au jeudi

Rattachement

Liaisons hiérarchiques :

- N+1 : responsable de l'équipe scientifique et des collections
- N+2 : secrétaire général

Liaisons fonctionnelles :

- N+1 : responsable de l'équipe scientifique et des collections
- N+2 : directrice générale

Modalités pratiques

Les demandes de renseignements se font par courriel uniquement : administration@museedestissus.fr.

Les candidatures (CV détaillé + lettre de motivation) sont à adresser, par courriel exclusivement, à l'adresse administration@museedestissus.fr.

Prière d'indiquer en objet, pour chacune des correspondances, la référence figurant en première page du présent avis de vacance de poste (AVP-GIP 2023026).

Date limite de réception des candidatures : 13/11/2023 à 9h. Les candidatures reçues hors délai ne seront pas examinées.

Un accusé de réception vous sera adressé dans les jours suivant l'envoi de votre courriel. Votre candidature sera ensuite examinée dans un délai d'un mois ; vous serez tenu(e) informé(e) de son traitement. Aucune relance de votre part n'est nécessaire pendant ce délai.